

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant n°1 au marché « Travaux de Création de la Zone d'activité de la Forestrerie à Moncoutant-sur-Sèvre » - Lot 1 : Terrassement – Voirie – Eaux Pluviales – Eaux Usées – Tranchées réseaux

Décision D-2025-135

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le code de la commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L 2194-1 5° ; R2194-7 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la décision D-2024-210 du Président du 05 juillet 2024, relative à l'attribution des marchés 2024_04_MAP3 concernant les « Travaux de Création de la Zone d'activité de la Forestrerie à Moncoutant-sur-Sèvre » lot 1, 2 et 3 ;
- **Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 06/05/2024 sur le profil acheteur et le BOAMP pour la consultation n°2024_04_MAP3 ;
- **Considérant** la notification du lot 1 à CHARIER TP SUD en date du 19 juillet 2024 ;
- **Considérant** la nécessité de modifier la répartition des montants alloués à chacune des entreprises titulaires du marché ;

DECIDE

ARTICLE 1 : d'établir un avenant n°1 au lot 1 ayant pour objet de modifier la répartition des montants alloués à chacune des entreprises comme suit :

Lot 1 – Terrassement – Voirie – Eaux pluviales – Eaux usées – Tranchées réseaux

REPARTITION INITIALE

	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
CHARIER TP SUD – AGENCE DE CERIZAY Lieu-dit Le Chezeau – Combrand CS 60315 79143 CERIZAY CEDEX SIRET : 86480012300050	792 695,67 €	158 539,13 €	951 234,80 €
SARL JOURDAIN Michel ZAE Route de Bressuire 3 Impasse des Champs du Bois 79320 MONCOUTANT SIRET : 41062814300019	254 540,00 €	50 908,00 €	305 448,00 €
TOTAL	1 047 235,67 €	209 447,13 €	1 256 682,80 €

REPARTITION APRES AVENANT N°1

	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
CHARIER TP SUD – AGENCE DE CERIZAY Lieu-dit Le Chezeau – Combrand CS 60315 79143 CERIZAY CEDEX SIRET : 86480012300050	836 005,71 €	167 201,14 €	1 003 206,85 €
SARL JOURDAIN Michel ZAE Route de Bressuire 3 Impasse des Champs du Bois 79320 MONCOUTANT SIRET : 41062814300019	211 229,96 €	42 245,99 €	253 475,95 €
<u>TOTAL</u>	1 047 235,67 €	209 447,13 €	1 256 682,80 €

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

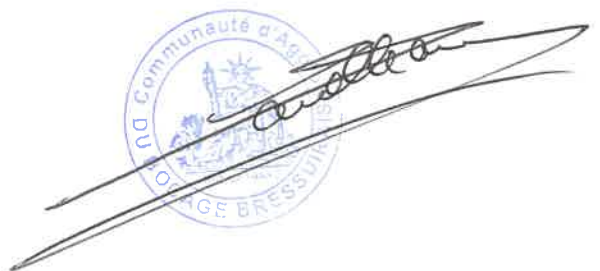
Fait à Bressuire, le **17 JUIN 2025**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**.....

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté d'Agglomération Bressuire'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre-Yves Marolleau'.